

Règlement du concours photo Les Septentrionales 2026

Exposition de véhicules anciens et de prestige

Article 1 – Organisation

Le présent concours photo est organisé dans le cadre de l'exposition de véhicules anciens et de prestige organisée par Les Septentrionales, ci-après dénommé « L'Organisateur ».

Le concours a pour objectif de valoriser le patrimoine automobile et architectural du site, le regard artistique des participants ainsi que l'ambiance de l'exposition.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique, amateur ou professionnelle, sans limite d'âge.

Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité d'un représentant légal.

La participation est gratuite sous réserve de s'être acquitté des droits d'entrée à l'exposition (5€ par personne de plus de 12 ans)

Chaque participant accepte sans réserve le présent règlement.

Article 3 – Dates du concours

- Date de l'exposition : Dimanche 27 septembre 2026
 - Date limite d'envoi des photographies : Jeudi 15 octobre 2026 (lien dans l'article 5)
 - Délibération du jury : Vendredi 30 octobre 2026
 - Annonce des résultats : Samedi 31 octobre 2026
 - Les différents prix seront remis lors de la remise de chèque à Leucémie Espoir (date communiquée ultérieurement)
-

Article 4 – Thème et catégories

Les photographies devront impérativement être réalisées lors de l'exposition de véhicules anciens et de prestige.

Le concours comprend deux catégories :

- 1. Catégorie adulte**
- 2. Catégorie enfant (pour les juniors jusqu'à 15 ans)**

Et peut être abordé sous ces angles :

Élégance automobile

Photographies mettant en valeur le design, les lignes, les détails ou l'esthétique des véhicules exposés.

Ambiance & émotion

Photographies capturant l'atmosphère de l'événement, les échanges, les visiteurs, les passionnés ou les instants de vie autour de l'exposition.

Regard créatif

Photographies artistiques ou originales laissant place à l'interprétation, aux jeux de lumière, cadrages atypiques, noir et blanc, reflets, abstractions, etc.

Article 5 – Modalités de participation

Chaque participant peut présenter jusqu'à :

- 3 photographies maximum par catégorie ;
- Soit 9 photographies maximum au total.
- 3 photographies maximum pour les enfants

Les fichiers devront être transmis :

- Au format JPEG ou BMP ;
- En haute définition ;
- Sans signature ni filigranes visibles.

Les photographies devront être envoyées à l'adresse suivante :

expo.les.septentrionales@gmail.com

Chaque envoi devra préciser :

- Nom et prénom du participant ;
 - Âge du participant (pour les enfants) ;
 - Numéro de téléphone ;
 - Adresse e-mail ;
 - Titre des photographies ;
 - Catégorie concernée.
-

Article 6 – Conditions techniques et éthiques

Les retouches légères sont autorisées (contraste, luminosité, recadrage, noir et blanc).

Les photomontages ou créations générées par intelligence artificielle ne sont pas autorisés.

Le participant garantit être l'auteur des photographies présentées et disposer des droits nécessaires à leur diffusion.

Les images contraires à l'ordre public, portant atteinte à la dignité des personnes ou ne respectant pas le thème pourront être refusées.

Article 7 – Jury et critères de sélection

Les photographies seront évaluées par un jury composé de représentants de l'Organisateur et/ou de professionnels de l'image et du monde automobile.

Les critères d'appréciation seront notamment :

- Qualité artistique ;
- Originalité du regard ;
- Maîtrise technique ;
- Respect du thème ;
- Émotion et impact visuel.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 8 – Récompenses

Un prix sera attribué dans chaque catégorie.

La nature des récompenses sera communiquée ultérieurement.

Les différents prix seront remis lors de la remise de chèque à Leucémie Espoir.

Article 9 – Droits d'utilisation des images

Les participants autorisent l'Organisateur, à titre gratuit, à utiliser les photographies sélectionnées dans le cadre de la communication liée au concours et à l'exposition :

- Exposition des œuvres ;
- Réseaux sociaux ;
- Affiches ;
- Supports de communication imprimés ou numériques.

Le nom du photographe sera mentionné lors des utilisations dans la mesure du possible.

Les participants conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur.

Article 10 – Responsabilités

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- En cas de problème technique empêchant la participation ;
 - De perte ou détérioration des fichiers envoyés ;
 - D'annulation ou de modification du concours pour cas de force majeure.
-

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 12 – Protection des données

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont utilisées uniquement pour son organisation et ne seront pas cédées à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Fait à Marcq-en-Barœul, le 30 mai 2026

L'équipe des Septentrionales